

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

7/04/2022

14/04/2022

2022-14005

#### 1. Intitulé du projet

Implantation d'une activité de rechapage de pneumatiques dans le cadre de la réindustrialisation de l'usine de Béthune (ex-Bridgestone)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péfionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIG Reverse Industry

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Franck GRIMONPREZ, gérant

RCS / SIRET

9 0 1 1 5 0 2 0 1 0 0 0 1 9

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°a)	- Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, notamment au titre de la rubrique 2661-1.a de la nomenclature des ICPE.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

SIG, nouvel exploitant de l'ex-usine Bridgestone de Béthune, souhaite exploiter une activité de rechapage de pneus usagés incluant la réception et le tri des pneus usagés, le transit des pneus usagés non réutilisables (rubrique ICPE 2714), le rechapage des pneus usagés pour permettre leur réutilisation (rubrique ICPE 2661), l'entreposage des produits finis (rubrique ICPE 2663) et l'expédition des pneus rechapés.

SIG confierait la gestion du process à Blackstar, spécialiste du pneu reconditionné qui exploite une usine à Saint-Pierre-de-Boeuf.

Cette activité sera implantée au sein des bâtiments existants, au niveau de l'ancienne zone production de Bridgestone. Le process mis en oeuvre est très proche de celui de fabrication de pneus, pour lequel le site est déjà autorisé (anciennes activités Bridgestone), notamment les rubriques ICPE 2661.1, 2661.2, 2663.2.

La seule activité du projet non encadrée par l'arrêté préfectoral du site est celle de tri, transit, regroupement et préparation de déchets de pneumatiques (rubrique ICPE n°2714).

Le projet vise donc à permettre l'implantation de cette nouvelle activité dans le cadre de la réindustrialisation du site de Béthune.

## 4.2 Objectifs du projet

La volonté de SIG est de maintenir une activité industrielle sur le site de Béthune, activité industrielle présentant un triple objectif :

1. Rester dans un premier temps en cohérence avec l'autorisation d'exploiter du 14 septembre 1995 (notamment en termes de rubriques ICPE autorisées) ;
2. Permettre un retour à l'emploi durable pour une partie importante des anciens salariés de l'usine de Béthune ;
3. S'inscrire dans une optique de développement durable et d'économie circulaire.

En plus de s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire, cette activité de rechapage reste cohérente avec l'ancienne activité de production de pneumatique exercée au droit de ces anciens ateliers.

Elle permettra donc de tirer profit au mieux de l'existant (autorisation ICPE, locaux, certaines machines Bridgestone seront réutilisées voire adaptées, les pneus Bridgestone qui étaient encore sur site seront également utilisés pour effectuer les premiers tests nécessaires à la mise en route du procédé, etc.) et d'assurer le retour à l'embauche d'une partie des anciens salariés Bridgestone.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet intégrera des aménagements au niveau de la voirie pour faciliter l'accès des PL nécessaires à l'approvisionnement/l'expédition des pneumatiques.

Des travaux de gros-oeuvre et d'aménagement des ateliers existants (désenfumage, création des murs coupe-feu, etc) seront mis en oeuvre principalement pour la mise en conformité des installations.

Le projet s'accompagnera également d'une mise en valeur des espaces verts et de la réfection des façades avec utilisation de matériaux plus durables (bois, verre, métal). Une attention sera portée à l'uniformité des matériaux et des couleurs.

Concernant les travaux d'aménagement des bâtiments existants (désenfumage, création des murs coupe-feu, etc), ils se dérouleront selon les règles de sécurité adaptées (élaboration d'un PdP, délivrance de permis feu, prise en compte de l'éventuelle coactivité, balisage du chantier, etc).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités prendront place dans l'ancien bâtiment production (surface de 50 000 m<sup>2</sup>).

Les pneus seront principalement collectés dans la région Hauts de France et la Belgique et seront acheminés sur site par poids lourds.

Après réception, les pneus seront dépalétisés, dirigés vers une première inspection qui aura pour objectif de définir la qualité du pneu réceptionné. Les machines utilisées pour cette inspection seront très proches de celles utilisées dans le process Bridgestone à l'époque.

A l'issue de cette inspection, les pneus seront triés en 3 catégories (tri semi automatique) : pneus rechapables, Pneus Usagés Non Rechapables (60% des pneus réceptionnés) et les Pneus Usagés Réutilisables (20% des pneus réceptionnés).

Les PUNR seront évacués du site en tant que déchets vers des filières déjà identifiées (Roll Gom, Ramery, Astato), les PUR seront évacués du site et dirigés vers des filières d'occasion export. L'évacuation des PUNR et des PUR du site se fera par des quais de chargement distincts (séparation des flux).

Les objectifs de collecte sont les suivants : en 2022, 1 276 210 pneus collectés (représentant 12 bennes / jour), en 2023, 1 308 701 pneus collectés, en 2024, 1 657 436 pneus collectés et en 2025, 1 662 132 collectés (soit 3957 bennes / an, 16 bennes / jour). Le stockage des pneus triés en attente de rechapage se fera en paletier (60 pneus par paletiers, 1100 paletiers sur 2 niveaux) dans une partie du bâtiment séparé du process de rechapage par un mur REI 120.

Cette opération est relativement simple d'un point de vue process (pas d'usage d'eau, pas de rejet atmosphérique diffus ni canalisé, consommation énergétique limitée).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est autorisé par AP du 24/09/1995 au titre des rubriques : 2661-1 (A) ; 2661-2 (E) ; 2662-2 (E) ; 2663-2 (E) ; 2925 (D) ; 2921 (E) ; 1185-2 (D) ; 2563-2 (D) ; 2564-1 (D) ; 4510-2 (D) ; 4150 (NC), 4511 (NC), 4320 (NC), 4330 (NC), 4331 (NC), 4718-1 (NC), 4734-2 (NC).

Les nouvelles activités BLACKSTAR classeront le site au titre de la rubrique 2714 (E), le reste de leurs activités entrant dans le champ des rubriques 2661-1, 2661-2, pour lesquelles le site est déjà soumis à autorisation ou enregistrement (AP du 24/09/1995).

(A) : autorisation, (E) : enregistrement, (D) : déclaration.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
2714 : volume maximal de déchets de pneumatique	5500 m3

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

575, avenue Georges Washington

62400 Béthune

Section cadastrale BI

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 39' 30" E

Lat. 50° 32' 19" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 2 km du site. Il s'agit du Marais de Beuvry, Cuinchy et Festubert (ZNIEFF de type 1 : 310013361).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département du Pas-de-Calais (62) ne comprend pas de zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se situe à 17 km du site (il s'agit du terri Pinchonvalles : FR3800093).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Béthune n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche du site correspond à la réserve naturelle régionale Marais de Cambrin, Annequin, Cuinchy et Festubert : FR9300082, distante de 4 km du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire couvert par un plan de prévention du bruit le plus proche se situe autour de l'aéroport de Merville-Calonne à 7,1 km du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à proximité du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais (bassin classé au patrimoine mondial de l'UNESCO) mais n'est proche d'aucun des sites remarquables constituant cette zone classée.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide délimitée la plus proche se situe à 2,2 km du site (référence de zone humide : 2307004). Par ailleurs, le site se trouve au droit de milieux classés comme potentiellement humides à probabilité forte (à l'Est) et très forte (à l'Ouest).  Source : SIG - Réseau zones humides

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Béthune est soumise à un PPR inondation (bassin versant de la Lawe) approuvé en mars 2021. Toutefois, le site n'est pas concerné par un aléa inondation particulier.</p> <p>Source : Géorisques</p> <p>Béthune est concernée un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT du site SEVESO SI Group), approuvé en mai 2012 voisin du site objet du projet).</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est référencé dans la base de données Basias (usine Firestone, NPC6205176) et dans la base de données BASOL (Bridgestone, SSP000369401).</p> <p>Sources : Infoterre et Géorisques</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone de répartition des eaux la plus proche est celle de la nappe des calcaires carbonifères situées à plus de 20 km de la zone d'étude.</p> <p>Source : DREAL Hauts-de-France - Carte régionale des ZRE</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site se trouve à proximité d'un point de captage d'alimentation en eau potable sans être dans le périmètre de protection rapprochée.</p> <p>Source : SAGE de la Lys et Agence de l'Eau Artois-Picardie</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de sites inscrits dans un rayon de plus de 10 km autour de Béthune</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site NATURA 2000 (directive habitats) le plus proche se trouve à 26 km du site il s'agit des Pelouses, bois acides à neutro-calcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa (FR3100487).</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site classé le plus proche se situe à Fouquières-lès-Béthune (Tilleul de Fouquières-lès-Béthune), à 4,1 km du site</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements en eau pour les besoins sanitaires du site  Pour rappel, le site dispose de 2 forages (nappe des craies sénonienne et turonienne), est autorisé à prélever (en cumulé sur les 2 forages) 400 000 m <sup>3</sup> /an, 1500 m <sup>3</sup> /j, 180 m <sup>3</sup> /h
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve au sein de la zone industrielle Faubourg du Rivage, qui constitue en elle même une zone de rupture de la continuité écologique.  Le site est implanté sur la commune depuis les années 1960 (site autorisé par l'arrêté préfectoral du 24 septembre 1995).  Le projet consiste à réaménager les bâtiments existants pour permettre une réindustrialisation du site sans pour autant changer le périmètre ICPE autorisé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas à proximité d'un site Natura 2000 (cf volet 5.2, le site Natura 2000 le plus proche est distant de 26 km)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour rappel le site est référencé dans les bases de données BASIAS et BASOL A l'issue de ses activités, Bridgestone a engagé un diagnostic de pollution et lancé les opérations de dépollution du site (comprenant l'évacuation des cuves). Des mesures de surveillance seront proposées à l'issue des travaux (suivi piézo notamment).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à réaménager les bâtiments industriels existants (essentiellement réaménagement qui s'intègre dans une démarche de réduction du risque) à périmètre identique.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPRT de SI Group. L'ancien bâtiment logistique existant (et construit avant l'approbation du PPRT) est touché par l'aléa toxique faible.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en zone de sismicité faible (2). Il n'est pas particulièrement sensible au risque foudre. Le site n'est pas en zone inondable (PPRI approuvé pour la commune de Béthune et TRI de Béthune-Armentières) et n'est pas concerné par un aléa inondation. Le site n'est pas non plus concerné par les mouvements de terrains
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités qui seront exploitées au sein du site seront sensiblement de même nature (à savoir transformation de polymères) que les activités présentes initialement en capacité beaucoup moins importantes.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le flux PL envisagé est d'environ 15PL/j (12PL/j pour l'approvisionnement de pneus et 3 PL/j pour l'expédition).
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources sonores seront identiques à la situation actuelle, à savoir fonctionnement des équipements industriels (au sein de bâtiments fermés), le trafic lié à l'approvisionnement / expédition et fonctionnement des utilités. Rappelons que le site se trouve dans une zone industrielle et est longé par l'Avenue Georges Washington qui comptabilise un trafic important.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités de rechapage se feront au sein de bâtiments fermés.</p> <p>Les matières en transit ne sont pas de nature putrescibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les principales sources de vibration seront de même nature qu'actuellement, principalement liées à la circulation de poids lourds sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site dispose déjà d'éclairage intérieur mais également extérieur au niveau des voies de circulation. Les sources d'émission lumineuse seront de même nature que celles actuellement existantes.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun nouveau rejet canalisé ne sera généré suite à la nouvelle configuration envisagée.</p> <p>La situation future sera identique à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>BLACKSTAR ne nécessite pas d'eau industrielle et ne génère donc pas de rejet d'eau industrielle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par les activités BLACKSTAR seront de même nature que les déchets actuellement générés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site, localisé dans une ZI, est déjà existant. Les activités évoquées ici seront localisées au sein des bâtiments industriels existants sans en modifier l'aspect extérieur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas à modifier l'usage du sol (site à vocation industrielle)

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet de rechapage de pneus générera des impacts environnementaux de nature sensiblement équivalente à ceux issus de la situation préalablement autorisée. Les besoins en eaux de process seront de même nature, la qualité des effluents (eau et air) sera également de même nature, tout comme les sources sonores, la nature des déchets, etc.

Enfin, SIG s'assurera de la bonne maîtrise des impacts résiduels par la poursuite de campagnes de mesures régulières (analyse sur les eaux, sur les sols, mesures acoustiques) comme stipulé par l'arrêté préfectoral de 1995 et par la vérification et le bon entretien des équipements (séparateur d'hydrocarbures, bassin de rétention, éclairages... etc.).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente demande d'examen au cas-par-cas, ainsi que le document de Porter à Connaissance déposé conjointement, permettent d'apporter les éléments d'appréciation du caractère notable mais non substantiel du projet. Et ce, sur le plan réglementaire (projet cohérent avec l'ancien AP), au niveau du différentiel d'impacts environnementaux (situation du même ordre que la situation préalablement autorisée), et au niveau du différentiel de dangers (le PAC ayant démontré la bonne maîtrise des risques, l'absence de dangers significatifs ainsi que le bon dimensionnement de la défense incendie du site). Ce projet vise à réindustrialiser le site de Béthune et se place dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire tout en restant cohérent avec les activités précédemment exploitées. Il n'est pas de nature à modifier substantiellement l'impact du site de Béthune sur l'environnement, ce pourquoi il est estimé que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BETHUNE

le

25/03/2022

Signature

M. Lebecque PLO DOMINIQUE MATHAGNILL



17/03/2022

VUE 1 - PAYSAGE LOINTAIN



17/03/2022

VUE 3 - PAYSAGE LOINTAIN



17/03/2022

VUE 2 - ENVIRONNEMENT PROCHE



Juin 2019

VUE 4 - PAYSAGE LOINTAIN

Maître d'Ouvrage

**SIG REVERSE INDUSTRY**  
390 Rue du Calvaire  
59 811 LESQUIN

**SIG**

08.12.20

17 MARS 2022

**PHOTOGRAPHIES**

Ech: 1/5 000

**SIG BETHUNE**

Maître d'Oeuvre

**CLC Ingénierie**  
ZA du moulin,  
12, rue de la Cense des Raines  
59 710 - ENNEVELIN





Maître d'Ouvrage  
**SIG REVERSE INDUSTRY**  
 390 Rue du Calvaire  
 59 811 LESQUIN



08.12.20  
 17 MARS 2022

**PLAN DE MASSE**

Ech: 1/5 000

**SIG BETHUNE**

Maître d'Oeuvre  
**CLC Ingénierie**  
 ZA du moulin,  
 12, rue de la Cense des Raines  
 59 710 - ENNEVELIN

